



# VIH/SIDA et garde à l'enfance

**L**e virus d'immunodéficience humaine (VIH) qui donne le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) ne se transmet pas par les contacts quotidiens. Le VIH est un virus fragile et aucun cas de transmission lors de simple contact n'a jamais été rapporté dans une garderie nulle part au monde. Le VIH ne peut pas être transmis par :

- le toucher, l'accolade ou le baiser;
- le partage de nourriture, de plats, de verres ou de coutellerie;
- la toux, les éternuements ou les larmes;
- le partage des jouets, même ceux qu'on a mis dans la bouche;
- les couches ou les sièges de toilette;
- l'urine, les selles, le vomissement, la salive, le mucus ou la sueur (si non souillé de sang).

Le VIH se transmet d'une personne à une autre par le sperme, les sécrétions vaginales, le lait maternel, le sang et les liquides biologiques souillés par le sang. Il se transmet habituellement par les relations sexuelles non protégées ou le partage de seringues contaminées. Le VIH peut aussi se transmettre de la mère à son enfant pendant la grossesse, à l'accouchement ou par le lait maternel.

Le simple contact entre du sang et une peau intacte ne suffit pas pour transmettre le VIH. Trois conditions sont essentielles à la transmission du VIH :

- Le sang doit être frais.
- Il doit y en avoir une quantité suffisante.
- Le virus doit avoir une voie de pénétration dans le circuit sanguin de la personne non infectée.

Les morsures préoccupent souvent les parents, mais il n'y a jamais eu de cas confirmé de transmission par une morsure. Pour qu'il y ait risque de transmission, il faudrait que le mordeur infecté par le VIH ait du sang frais dans la bouche et brise la peau d'un enfant non infecté. Un enfant non infecté qui mord un enfant infecté court un risque théorique d'exposition seulement s'il brise la peau de ce dernier et aspire du sang dans sa bouche. Une telle occurrence est très peu probable.

Les parents craignent aussi les accidents et les bagarres entre enfants. Cependant, le contact entre le sang frais d'un enfant et le sang frais d'un autre est extrêmement rare.

Les enfants infectés par le VIH ont le même droit que les autres enfants de fréquenter une garderie. Le VIH est considéré comme un handicap et la loi

interdit toute discrimination basée sur un handicap. Un membre du personnel ne doit pas faire l'objet de discrimination, être congédié ou se voir refuser le renouvellement de son contrat parce qu'il est infecté par le VIH.

La garde à l'enfance joue un rôle important dans la vie des enfants infectés par le VIH en leur fournissant la présence de pairs, la stimulation, la stabilité et la possibilité d'apprendre de nouvelles compétences. Les parents, le médecin et la travailleuse sociale d'un enfant infecté par le VIH décideront ensemble s'il peut fréquenter une garderie et suivront son progrès.

Le personnel de la garderie ne saura probablement pas qu'un enfant est infecté par le VIH. Un grand nombre des enfants infectés par le VIH présentent peu ou pas de symptômes et, si aucun membre de la famille n'a été diagnostiqué séropositif, la famille pourrait ne même pas soupçonner que l'enfant est infecté par le VIH.

Même si les parents savent que leur enfant est infecté par le VIH, rien ne les oblige à le révéler à la garderie. Par crainte de discrimination, ils pourraient décider de ne pas révéler l'information. S'ils décident d'en parler à une éducatrice, cette dernière a l'obligation morale de tenir l'information confidentielle. Les parents des autres enfants de la garderie n'ont pas besoin de le savoir puisque l'enfant infecté par le VIH ne pose aucun risque.

Il est important que les garderies élaborent une politique sanitaire respectueuse des droits à la vie privée et à la confidentialité de tous les enfants et du personnel. Pour la protection de tous, la politique doit inclure l'application des précautions universelles et des règles d'hygiène de base, des procédures pour informer les parents de la présence de maladies contagieuses ainsi que des procédures pour l'exclusion des enfants malades et des enfants ayant des troubles de comportement graves.

## PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES adaptées aux services de garde à l'enfance

La meilleure façon de contrôler la propagation de toute infection est d'appliquer de bonnes règles d'hygiène. Lorsqu'il y a du sang, il faut aussi appliquer les précautions universelles, des mesures élaborées pour traiter avec les maladies transmissibles par le sang comme le VIH et l'hépatite B et C. Ne jamais retarder les mesures d'urgence parce que vous ne pouvez appliquer les précautions universelles. Le risque de transmission par le sang de maladies est trop minime pour justifier de mettre en danger la vie d'un enfant.

*Couvrez les plaies* : Si vous avez des plaies or des lésions sur la peau, couvrez-les à l'aide d'un pansement en plastique.

*Portez des gants* : Si vous risquez d'entrer en contact avec du sang or d'autres liquides corporels, portez des gants de latex. Utilisez les gants une seule fois et jetez-les dans un sac à déchets en plastique.

*Lavez-vous les mains* : Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau chaude pendant au moins 20 seconds après tout contact avec du sang ou d'autres liquides corporels, après être allé à la toilette, avant de préparer et de consommer de la nourriture ou après avoir enlevé des gants de latex. Utilisez une lotion pour les mains pour prévenir les gerçures et les irritations. Une peau intacte est votre première défense contre les infections!

*Nettoyez les gâchis* : Tout déversement de sang et d'autres liquides corporels devrait être nettoyé à l'aide d'un mélange d'eau de javel 100 %. Utilisez des essuie-tout de papier et jetez-les après usage dans un sac à déchets en plastique. N'oubliez pas des gants de latex pour faire le nettoyage.

*Jetez les ordures* : Faites preuve de prudence lorsque vous jetez les ordures ménagères ou d'autres déchets qui pourraient contenir du matériel infecté ou des aiguilles usagées. Jetez tous les articles tachés de sang ou d'un autre liquide corporel dans un sac plastique scellé.

*Lavez votre linge* : Les articles souillés devraient être conservés dans des sacs plastiques scellés. Lavez séparément les vêtements souillés dans de l'eau chaude savonneuse et séchez-les à haute température ou faites les nettoyer à sec.